



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 avril 2016

Présents	:	50 citoyennes et citoyens
Auditeurs	:	1 personne
Présidence	:	M. David Macheret, syndic
Secrétaire	:	Mme Hélène D'Alessandro
Excusés	:	14 personnes
Invités	:	-

Tractanda :

1 Procès-verbal

1.1 Assemblée communale du 14.12.2015 à Vuippens

Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.

2 Comptes 2015

2.1 Exploitation

- Présentation - rapport commission financière – approbation

2.2 Investissements

- Présentation – rapport commission financière – approbation

3 Modifications des statuts de l'ACAPE – présentation - approbation

4 Informations générales

5 Divers

M. David Macheret, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il excuse l'absence de 14 personnes. Il informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

M. David Macheret déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 12 du 25 mars 2016, par l'envoi de papillons tous ménages, par

insertion sur le site Internet et par affichage aux endroits habituels. Il donne lecture du tractanda et demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. David Macheret procède à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. Firmin Gapany
- M. Marcel Baumann
- M. Christophe Braillard
- M. Philippe Pasquier

1. Procès-verbal

1.1 Assemblée communale du 14.12.2015 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 61 du printemps 2016.

Question/remarque ?

Comme il n'y a aucune remarque, **M. David Macheret** soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2015.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2015 est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2015

2.1 Exploitation

M. Pascal Florio, conseiller communal responsable des finances, procède à la présentation de ces comptes en précisant que les citoyens-nes peuvent l'interrompre en tout temps au cours de sa présentation afin de poser des questions. Il présente d'abord la situation avant les amortissements extraordinaires, soit :

Total des charges	CHF 8'739'585.13	
Total des revenus	CHF 9'377'031.60	CHF 637'446.47
Amortissements extraordinaires :		CHF 632'632.10
Résultat après amortissement		CHF 4'814.37

M. Pascal Florio qualifie l'année 2015 comme bonne.

M. Pascal Florio relève les points importants de ces comptes et apporte toutes les informations utiles, principalement :

0 Administration	02.309.00 ➡ Remb. d'avance de frais d'avocat 02.315.00 ➡ Plus d'interventions de maintenance informatique 02.390.00 ➡ Budget optimiste, heures suppl. payées, Indemnité de fidélité
1 Ordre public	1... C ➡ R ➡ Pas de commentaire
2 Enseignement et formation	21.352.00 ➡ Budget du Cercle scolaire plus bas + Répartition des élèves 211.452.01 ➡ Idem 21.352.00 211.315.00 ➡ Rempl. en urgence de l'inst. téléphonique

	211.318.00 ↘ Moins de transport que prévu 211.461.00 ↘ Idem 211.318.00 211.322.00 ↘ Investissements non effectués 211.366.00 ↘ Coût moins élevé + participation de Sorens 211.366.02 ↗ Information/éducation sexuelle 2014/2015 211.435.00 ↗ Participation de Sorens transport piscine
3 Culte, culture et loisirs	3... C ↘ R ↘ Pas de commentaire
4 Santé	40.351.01 ↘ Montant non facturé, pris à la réserve 41.xxx.xx ↗ Homes médicalisés – charges liées chaque année en hausse par rapport au budget reçu du canton
5 Affaires sociales	54.365.00 ↘ Effet de la 2 ^{ème} année d'école enfantine 55.xxx.xx ↗ En hausse 58.365.02 ↘ Subvention + augmentation part. parents 58.366.01 ↘ Remb. d'arriérés
6 Transports et communications	62.314.00 ↗ Verbal non budgétisé 62.315.00 ↗ Budget trop bas + imprévus : panne du tracteur, rép. Chasse-neige, casse d'une prise hydraulique 62.390.01 ↗ Imputation interne des amortissements pas encore Budgétisée pour 2015
7 Environnement	70.314.00 ↗ 4 grosses fuites + 1 déplacement de conduite 70.434.01 ↘ Comptabilisé dans les comptes d'investissement 70.436.00 ↗ Remboursement des frais de recherche de vannes 71.318.00 ↗ Entretien des deux nouvelles STAP de Vuippens 72.xxx.xx Taux de couverture de 66% (min. 70%). L'étude d'une meilleure organisation de la déchetterie permettant de diminuer les frais de manutention est en cours.
8 Economie	81.xxx.xx – charges en hausse en lien avec les travaux réalisés Revenu en baisse
9 Finances et impôts	90.xxx.xx ↗ Excellente surprise en matière d'entrées fiscales 940.330.00 ↘ Investissements non clôturés 942.311.00 ↗ Leasing véhicule concierge 99.451.02 ↘ Montant mis par erreur au budget

M. Pascal Florio présente la liste des amortissements extraordinaires 2015 pour les comptes suivants :

141.00	Aménagements routiers	CHF	105'000.00
141.01	Canalisations d'égouts	CHF	115'121.10
141.04	Aménagements territoire, PAL, PGEE	CHF	300'000.00
141.06	Corrections des eaux et endiguements	CHF	7'511.00
143.00	Salle de gym et PC	CHF	55'000.00
143.02	Bâtiments	CHF	50'000.00
99.332.00	Amortissements extraordinaires 2015	CHF	632'632.10

M. Pascal Florio rappelle qu'après amortissements extraordinaires, les comptes de fonctionnement 2015 bouclent avec un bénéfice de CHF 4'814.37.

M. Pascal Florio demande s'il y a encore des questions concernant ces comptes ? Ce n'est pas le cas.

M. David Macheret remercie M. Pascal Florio et donne la parole à M. André Brodard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément au mandat qui lui a été confié et selon les articles 98d et 98e de la loi sur les communes, la Fiduciaire Cuennet Sàrl a procédé à la vérification des comptes annuels de notre commune pour l'exercice arrêté au 31.12.2015.

Dans son rapport, elle relève notamment que la révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.

La fiduciaire a révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, il a été apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

La fiduciaire atteste que les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

En conclusion, elle recommande d'approuver les comptes annuels qui nous sont soumis.

Comptes de fonctionnement

La commission financière s'est réunie à deux reprises pour passer en revue les comptes 2015 de notre commune. Si la première réunion en date du 21 mars 2016 nous a permis d'étudier les documents reçus et de les analyser, la deuxième séance en date du 30 mars 2016 en présence de M. David Macheret, syndic, de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire-caissière communale et de M. Pascal Florio, conseiller communal en charge des finances, nous a donné l'occasion de recevoir tous les éclaircissements aux diverses questions que nous avons préparées.

En ce qui concerne l'analyse des comptes 2015, il y a lieu de relever qu'au budget figurait un excédent de charges de CHF 240'685.00 et qu'au final, l'exercice boucle avec un excédent de produits de CHF 4'814.37.

Il est à relever qu'au budget 2015 aucun amortissement supplémentaire n'avait été prévu. Des recettes d'impôt supérieures aux prévisions ont permis des amortissements supplémentaires d'une valeur de CHF 632'632.10.

En plus des recettes d'impôts ordinaires qui sont supérieures au budget, un excédent d'impôts conjoncturels d'un montant de CHF 431'330.20 est enregistré.

Nous ne pouvons pas compter chaque année sur une telle augmentation de recettes. Le budget 2015 en atteste puisqu'il présente un excédent de charges de CHF 240'685.00.

La commission financière désire rendre attentive l'Assemblée communale sur le fait que, dans le futur, des mesures pourraient devoir être prises pour parer à ce surplus de charges, comme par exemple une augmentation de l'impôt.

La commission financière ne peut que saluer les amortissements supplémentaires consentis afin d'améliorer la capacité financière de notre commune.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que son administration pour la bonne gestion des comptes de notre ménage communal et nous invitons l'Assemblée à approuver les comptes 2015 de la commune de Marsens, clôturant avec un excédent de recettes de CHF 4'814.37 et à en donner décharge aux organes responsables.

M. David Macheret, syndic, remercie la commission financière pour l'excellente collaboration et leur précieux travail. Il soumet les comptes de fonctionnement 2015 et le bilan au 31.12.2015 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte les comptes d'exploitation 2015 et le bilan au 31.12.2015 à l'unanimité.

2.2 Investissements

M. David Macheret rappelle que tous les investissements terminés font l'objet d'un décompte présenté en Assemblée communale. Chaque conseiller présente les investissements de leur dicastère, en apportant toutes les informations nécessaires. Les décomptes relatifs aux investissements terminés sont présentés, à savoir :

➤ **Décompte matériel informatique cercle scolaire – 21.506.01**

Année	Budget	Comptes	Différence
2011	20'000.00	10'180.00	
2012		3'500.00	
	20'000.00	13'680.00	6'320.00

Mme Belen Clément présente ce décompte en apportant toutes les informations utiles.

➤ **Décompte équipement salles de classe – 21.506.02**

Année	Budget	Comptes	Différence
2013	30'000.00		
2014	30'000.00		
	60'000.00	-	60'000.00

Mme Belen Clément présente ce décompte et explique que ces montants n'ont pas été utilisés car la commune de Sorens a mis du matériel à disposition.

➤ **Décompte réfection tronçons divers – 62.501.07**

Année	Budget	Comptes	Différence
2010	25'000.00		
2011		14'202.00	
2012	30'000.00		
2013	100'000.00	113'885.50	
2014	80'000.00	76'924.95	
2015	20'000.00	79'380.65	
	255'000.00	284'393.10	-29'393.10

Mme Catherine Meys présente ce décompte et informe que l'année dernière, le Conseil communal a profité de faire faire certains travaux à l'entreprise qui effectuait les travaux d'assainissement du Lignal, notamment mettre des regards à niveau à la Buchille et réparer des trous conséquents à la route du manège.

➤ **Décompte réfection Route de La Buchille – 62.501.21**

Année	Budget	Comptes	Différence
2011	140'000.00	80'664.60	59'335.40

Mme Catherine Meys relève la diminution du coût et informe que cette différence provient du fait qu'une partie des travaux a été prise en charge par le promoteur du quartier En Crausa.

➤ **Décompte participation à l'aménagement du giratoire Echarlens-Marsens – 62.501.23**

Année	Budget	Comptes	Différence
2012	20'000.00		
2014		19'673.15	
	20'000.00	19'673.15	326.85

Mme Catherine Meys présente ce décompte en apportant toutes les informations utiles.

➤ **Décompte assainissement trottoir Route de La Croix – 62.501.24**

Année	Budget	Comptes	Différence
2013	35'000.00	30.280.40	4'719.60

Mme Catherine Meys présente ce décompte en apportant toutes les informations utiles.

➤ **Décompte achat de machines et véhicules – 62.506.01**

Année	Budget	Comptes	Différence
2014	60'000.00	55'600	4'400.00

Mme Catherine Meys présente ce décompte concernant le nouveau tracteur et le frontal.

➤ **Décompte mise en séparatif du quartier du Chêne – 71.501.18**

Année	Budget	Comptes	Différence
2010	380'000.00	3'664.50	
2011		9'525.50	
2012		103'758.50	
2013		104'892.85	
2014		118'454.75	
2015		32'044.70	
	380'000.00	372'340.80	7'659.20

M. Norbert Vuarnoz présente ce décompte en apportant toutes les informations utiles.

➤ **Décompte participation à la STEP – 71.522.00**

Année	Budget	Comptes	Différence
2012	55'000.00	54'889.50	
2013	51'800.00	53'202.75	
2014	51'800.00	66'339.05	
2015	70'600.00	69'556.95	
	229'200.00	243'988.25	-14'788.25

M. Norbert Vuarnoz informe que, dès 2016, ces frais concernant des intérêts et des amortissements de la dette seront comptabilisés dans le compte de fonctionnement.

➤ **Décompte Label Cité de l'Energie – 86.501.00**

Année	Budget	Comptes	Différence
2012	12'000.00	10'307.20	
2013		5'542.20	
	12'000.00	15'849.40	-3'849.40

Mme Myriam Fragnière Dufour présente ce décompte en apportant toutes les informations utiles.

➤ **Décompte assainissement La Leyte**

Année	Budget	Comptes	Différence
2008	30'000.00	30'000.00	
2013		20'000.00	
2014	8'500.00		
2015		8'143.20	
	38'500.00	58'143.20	-19'643.20

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que ces travaux concernent la construction d'une fosse à lisier et des travaux de rénovation qui ont engendré des frais conséquents, notamment pour les transports en hélicoptère. Des travaux ont également été réalisés sur la conduite qui alimente le béliet, ainsi que pour l'entretien du sentier. Ne sont pas comprises dans ce décompte les subventions qu'on doit encore recevoir.

➤ **Décompte rénovation appartements école Marsens/Vuippens – 942.503.13**

Année	Budget	Comptes	Différence
2013	30'000.00	9'967.10	
2014		13'598.50	
	30'000.00	23'565.60	6'434.40

M. Alain Derré informe qu'il n'y a pas eu de mauvaises surprises lors de la réalisation de ces travaux, d'où un coût inférieur au montant budgétisé.

➤ **Décompte ferme – étanchéité cave à fromages + réfection pont – 942.503.21**

Année	Budget	Comptes	Différence
2014	125'000.00		
2015		2'548.80	
	125'000.00	2'548.80	122'451.20

M. Alain Derré informe que le montant de CHF 2'548.80 concerne les frais d'ingénieurs pour l'étude. Il rappelle qu'après étude, vu le montant conséquent dépassant le budget, l'Assemblée communale avait approuvé la décision du Conseil communal d'intégrer ces travaux à une étude complète d'assainissement du 1^{er} étage de la ferme communale.

➤ **Décompte école enfantine 2012 – 942.503.14/18/19**

Année	942.503.14		942.503.18		942.503.19		Total
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes	
2010	80'000.00	59'657.85	624'000.00				
2011				401'689.40			
2012				219'413.50	5'000'000.00	1'160'006.40	
2013				1'793.75		3'110'830.93	
2014						620'084.47	
2015						50'450.90	
2016						28'569.00	
	80'000.00	59'657.85	624'000.00	622'896.65	5'000'000.00	4'969'941.70	5'652'496.20
<i>Diff. s/budget</i>	20'342.15		1'103.35		30'058.30		

Situation au 11.12.2015 :

Total budget :	5'704'000.00
Total comptes :	5'652'496.20
Solde :	51'503.80
Subventions reçues à ce jour :	250'000.00
Total y.c. subventions :	301'503.80
Solde subventions à recevoir :	96'382.40

M. David Macheret relève que le montant final est en dessous du montant budgétisé et que le solde des subventions est encore à recevoir.

➤ **Décompte mobilier, machines, véhicule conciergerie**

Année	Budget	Comptes	Différence
2014	12'000.00	6'117.00	5'883.00

Voiture en leasing, mensualités comptabilisées dans le compte de fonctionnement.

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant ces comptes d'investissements 2015? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. André Brodard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Comptes d'investissements

Lors de sa séance du 30 mars 2016, la commission financière a reçu tous les commentaires par rapport aux décomptes d'investissements qui vous ont été présentés.

Le tableau de bord sur le suivi des investissements a été mis à jour. Il nous a permis une vision claire des soldes et des reports de budget.

Nous avons pu constater dans l'ensemble une excellente gestion des investissements. Ces derniers qui ont été clôturés présentent un gain de CHF 138'908.30 par rapport aux divers crédits votés par l'Assemblée communale. Il faut noter que le montant de CHF 60'000.00 prévu pour l'équipement de deux salles de classes a pu être réalisé sous le budget de la nouvelle école.

Dans ces CHF 138'908.30 ne figure pas le décompte de la ferme concernant la cave à fromage ainsi que la réfection du pont de grange, cet investissement ne s'étant pas réalisé.

La commission financière invite l'Assemblée communale à approuver les comptes d'investissements 2015 de la commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

En cette fin de législature, tous les membres de la commission financière remercient l'ensemble du Conseil communal pour le climat de confiance mutuel dont nous avons pu bénéficier durant toutes ces séances passées. Tous les échanges que nous avons eus étaient à chaque fois orientés vers le bien-être de notre commune de Marsens.

Merci à M. le syndic, David Macheret, qui a à chaque fois été présent lors de nos séances pour motiver les décisions prises par le Conseil communal.

Un merci particulier va à Mme Hélène D'Alessandro pour sa tenue professionnelle des comptes, ainsi qu'à M. Pascal Florio, responsable des finances, pour sa gestion compétente de cet important dicastère.

M. David Macheret, syndic, remercie la commission financière pour tout le travail effectué et la bonne collaboration. C'était un réel plaisir de travailler ensemble et espère que cela continuera. Il remercie particulièrement M. André Brodard, président et Mme Isabelle Schouwey, secrétaire, qui quittent la commission en cette fin de législature.

M. David Macheret soumet les comptes d'investissements 2015 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte les comptes d'investissements 2015 à l'unanimité.

3. Modifications des statuts de l'ACAPE – présentation - approbation

M. David Macheret souhaite d'abord parler de la qualité de l'eau. Comme chacun a pu le constater, nous avons plus de calcaire dans l'eau. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, nous avons l'eau de l'ACAPE.

M. David Macheret rappelle la décision relative à l'approvisionnement en eau que l'Assemblée communale a pris en décembre 2015, à savoir l'achat d'eau par l'AMER à

l'ACAPE. Ce projet a permis de maintenir le prix de vente du m3 d'eau à CHF 1.95 au lieu de l'augmenter à CHF 2.75/m3 selon l'estimation qui avait été faite.

M. David Macheret relève que l'eau de l'ACAPE est un peu plus dure que celle d'Eausud. Suite à certaines questions et remarques de citoyens, M. Macheret souhaite apporter quelques informations sur la qualité de l'eau et l'utilisation d'adoucisseurs, à savoir :

Dureté de l'eau

	AMER / Eau Sud	ACAPE	RFSM
Traitement	aucun	aucun	aucun
Dureté totale	Entre 23° et 25° français (moyennement dure)	Entre 30° et 38° français (dure)	Entre 40° et 43° français (très dure)
Provenance	eau de nappe et sources	eau de nappe et sources	eau de nappe

M. David Macheret rappelle que la dureté de l'eau n'altère pas sa qualité, ni son goût qui pourrait même être meilleur. Le village de Vuippens a toujours eu de l'eau dure et aucune concession n'a jamais été faite. L'eau du RFSM est qualifiée de très dure.

Adoucisseur d'eau

Se référer à la notice technique TPW 2003/2 de la SSIGE / Traitement ultérieur de l'eau potable chez les consommateurs.

Extrait concernant les adoucisseurs :

Appréciation des traitements de l'eau potable chez les consommateurs

Procédés	Arguments pour	Arguments contre	Risque sanitaire	Evaluation globale
Adoucissement Elimination du calcium et du magnésium, éléments responsables de la dureté, au moyen de résines échangeuses d'ions	Pas de dépôts de tartre pour les appareils branchés, consommation réduite de produits de lessive	Entretien important, coûts d'exploitation, corrosion possible, augmentation de la concentration de sodium, danger de prolifération de germes	Non, pour autant que l'installation soit régulièrement entretenue	Judicieux pour les eaux dures, élévation nécessaire de la dureté à env. 8-15° français, observer la notice technique SSIGE "Installations d'adoucissement"
Filtration au charbon actif	Utilisation lors de la propre distribution d'eau, élimination de substances-traces lors de la mise en oeuvre judicieuse	Danger de dégradation de la qualité de l'eau par des germes et la pollution chimique	Non, pour autant que l'installation soit régulièrement entretenue	Mise en oeuvre laissée à l'appréciation de l'exploitant.

Pose et entretien des adoucisseurs d'eau

Se référer au tableau W3/C2 f, Edition 2013 de la SSIGE.

Extrait concernant les fréquences recommandées pour l'inspection et la maintenance des adoucisseurs :

N°	Composant et élément du système	Document de référence	Inspection	Maintenance de routine
27	Adoucisseur	EN 14743	Tous les 2 mois	Une fois par an

Pour la pose, se référer au schéma relatif au raccordement d'appareils de conditionnement d'eau potable.

Dans tous les cas, l'appareil doit être monté en aval d'un dispositif anti-retour pour éviter tout retour d'eau potable traité, de produit de régénération ou d'autres substances chimiques ou de résidus dans le branchement du bâtiment.

Informations générales

Se référer à la notice W10 027 f Edition juin 2015 de la SSIGE / Adoucisseurs d'eau – échangeurs d'ions

Extrait :

- D'un point de vue qualitatif, l'eau potable fournie par le distributeur d'eau ne nécessite aucun traitement.
- Des adoucisseurs d'eau mal entretenus sont souvent à l'origine de problèmes de qualité et de la prolifération de germes (voir entretien des adoucisseurs).
- L'eau dure possède souvent un meilleur goût que l'eau douce. En revanche, l'eau douce permet aux arômes du café et du thé de mieux se développer.
- Le goût du sodium peut être perceptible à forte concentration (environ 100 mg/l).
- Pour l'installation d'un adoucisseur d'eau ou de filtre à charbon, la réglementation SSIGE W3 – Directive pour installation d'eau potable est recommandée.
- L'efficacité de l'adoucisseur d'eau dépend de son contrôle et de son entretien. L'absence de contrôle et d'entretien ou leur exécution inappropriée peut engendrer la prolifération de germes dans l'adoucisseur et par conséquent des problèmes d'hygiène.
- Le fournisseur de l'adoucisseur d'eau est responsable de la parfaite qualité du produit.
- Le propriétaire ou son mandataire est responsable du fonctionnement approprié de l'appareil. Il est tenu de procéder à un autocontrôle, c'est-à-dire qu'il doit veiller à ce que les exigences du droit suisse des denrées alimentaires soient respectées.
- L'installation d'un adoucisseur n'est pas utile sur le plan qualitatif mais relève avant tout d'une question de confort.
- Il est important d'analyser les avantages et inconvénients avant de prendre une décision.

M. David Macheret relève qu'il s'agit là de conseils vivement recommandés. Il informe toutefois que la commune devra établir un nouveau règlement sur l'eau potable afin qu'il corresponde aux exigences actuelles. Dans ce règlement, on pourrait exiger que les propriétaires qui ont posé des adoucisseurs transmettent les rapports de contrôle à la commune.

Présentation des modifications des statuts de l'ACAPE

M. David Macheret informe qu'au vu de cette nouvelle situation, l'ACAPE a dû modifier ses statuts afin qu'ils répondent au projet du bureau Ribli.

M. David Macheret présente les modifications de ces statuts qui ont été analysées et approuvées par tous les conseils communaux concernés. Il rappelle que ces statuts avaient déjà été présentés en assemblée communale, lors du projet de fusion des associations AMER et ACAPE, en 2008. Le projet de fusion n'avait pas abouti, mais les statuts sont restés pratiquement les mêmes pour ce projet de collaboration des deux associations.

M. David Macheret explique la nouvelle gestion du réseau d'eau de l'ACAPE, notamment le fait que l'association n'a plus de client privé mais seulement des communes et tous les consommateurs sont clients de la commune sur laquelle ils sont établis. De plus, l'ACAPE reste propriétaire de la conduite jusqu'à la chambre de comptage de la Scie, près de la laiterie de Gumefens, et le reste de la conduite est repris par la commune de Pont-en-Ogoz. Le réservoir reste propriété de l'ACAPE.

M. David Macheret présente les articles modifiés, les nouveaux articles (4 et 21), ainsi que le calcul des frais de l'ACAPE définissant les participations des communes aux frais fixes et le prix de l'eau. Il apporte toutes les informations utiles relatives à ces modifications.

Questions/réponses

M. André Philipona demande quelques informations concernant la défense incendie du village de Vuippens qui était assurée avant par l'eau du RFSM, notamment si la connexion avec l'ACAPE est déjà faite et comment est géré le problème de pression.

M. David Macheret répond que l'ACAPE assure la défense incendie pour une partie du village, sauf pour La Grand-Fin qui a toujours l'eau du RFSM. Pour avoir aussi l'eau de l'ACAPE, une modification doit être faite car la conduite est trop petite. Cela est prévu dans les travaux d'assainissement de la STAP. Sinon, il n'y a pas d'influence sur le réseau car la pression est la même.

M. Jacques Schell estime que le calcul du coût est important : 50% consommation et 50% réserve. Il demande, si par la suite, il y aura une ristourne?

M. David Macheret répond par la négative, ce montant est mis en réserve pour les infrastructures.

M. Cédric Fragnière relève qu'il y a une obligation cantonale d'informer la population sur la qualité de l'eau une fois par année, est-ce que la commune le fait ?

M. David Macheret informe que la commune transmet cette information chaque année dans le journal Mars en tous sens de juin, soit sur la qualité de l'eau, les traitements, etc.

M. David Macheret soumet au vote les modifications des statuts de l'ACAPE.

L'Assemblée communale accepte par 49 voix et 1 abstention les modifications des statuts de l'ACAPE.

4. Informations générales

Remerciements

M. David Macheret adresse des remerciements à Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire-caissière, pour ses 25 ans d'activités au sein de la commune de Vuippens d'abord et ensuite celle de Marsens et lui remet un bouquet de fleurs.

M. David Macheret adresse aussi tous ses remerciements aux futurs anciens conseillers communaux, soit Mme Belen Clément, Mme Catherine Meys et M. Norbert Vuarnoz pour tout le travail fourni durant cette législature, des remerciements officiels se feront à la prochaine assemblée communale. Il remercie également tous les autres membres du conseil communal qui continuent l'aventure.

5. Divers

M. Francis Kolly relève avoir appris, par la presse locale, que le Préfet de la Gruyère a concocté deux projets de fusion des communes, dont un comprenant la fusion de toutes les communes de la Gruyère. Il demande la prise de position du Conseil communal à ce sujet et si les citoyens seront appelés à se prononcer.

M. David Macheret explique que tous les conseillers communaux ont eu une séance en décembre 2015 lors de laquelle le Préfet a présenté son projet d'une commune unique. Ensuite, les conseils communaux ont eu un délai jusqu'à mi-janvier pour prendre position, à savoir s'ils étaient favorables ou non à l'étude de ce projet. Le Conseil communal de Marsens a été à l'unanimité favorable à cette étude qui permettra de connaître toutes les questions et réponses avant de se prononcer sur ce projet de fusion. M. David Macheret rappelle que la décision appartiendra aux citoyens.

M. Francis Kolly demande ce qui se passera si une commune dit non ?

M. David Macheret répond que ce genre de question fait justement partie de l'étude.

M. Firmin Gapany demande si l'Etat a approché la commune concernant le bâtiment de l'ancien café de Marsens ?

M. David Macheret répond que le canton a effectivement contacté la commune à ce sujet et donne la parole à M. Alain Derré qui gère ce dossier.

M. Alain Derré explique que l'Etat a repris différents objets et a contacté la commune pour connaître notre intention quant à ces objets. Le Conseil communal a décidé de faire une étude pour certains objets, dont l'ancien café, afin de savoir ce qu'on peut faire et à quel coût. Cette étude est en cours et le Conseil communal a un délai jusqu'au 30 juin 2016 pour transmettre sa position au canton.

M. David Macheret rappelle que la commune doit montrer l'exemple et mettre les bâtiments en Minergie, ce qui représente une augmentation des coûts de 20 à 30%.

M. Jean-Paul Bochud souhaite avoir des informations quant à l'approbation du PAL.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le dossier suit son cours dans les services de l'Etat. On savait qu'il faut compter une année avant d'avoir une information. Comme le dossier a été déposé en juillet 2015, on devrait donc avoir une réponse d'ici la fin de l'été ou le début de l'automne. Pour le moment, on attend.

M. Jean-Paul Bochud demande également où en est le dossier de la traversée de Vuippens suite à la pétition qui a été déposée ?

Mme Catherine Meys informe que le Conseil communal a décidé de mettre à l'enquête préalable les deux portails d'entrée. Nous avons reçu les plans, mais il manque encore le rapport explicatif. Dès réception, nous enverrons le dossier à Fribourg.

M. David Macheret confirme que le Conseil communal a décidé de mettre directement à l'enquête préalable, afin de faire avancer le dossier. On va continuer l'étude pour le centre du village et analyser à nouveau la question du rond-point.

M. Jean-Paul Bochud a constaté que la commune de Pont-en-Ogoz a pu changer le signal de limitation de vitesse, soit passer de 70 à 60 km/h. Pourquoi on ne peut pas passer de 60 à 50 km/ à Vuippens ?

M. David Macheret se réfère à l'entretien qu'une délégation du Conseil communal a eu avec le canton en présence de M. Bochud, entretien lors duquel il a été confirmé qu'on ne pouvait pas changer la limitation de vitesse sans l'étude Valtraloc. Au Bry, la vitesse a baissé de 70 à 60 km/h, c'est peut-être une autre règle ! Lors de cette discussion, on a aussi parlé de feux, on a reçu une réponse négative alors que cela a été accepté à Posieux !

M. Jean-Paul Bochud demande si dans la démarche en cours, il est prévu de baisser la vitesse ?

M. David Macheret confirme que cela est prévu dans le dossier d'enquête préalable des portails d'entrée.

M. Cédric Fragnière est surpris qu'on ne puisse pas poser de nouveau panneau alors qu'à la route du manège on vient de mettre un panneau fin de 50 km/h.

M. David Macheret explique que ce panneau a été demandé par l'Etat il y a longtemps et que c'est une route AF. Le Conseil communal s'est opposé à la pose de ce panneau, mais n'a rien pu faire, même l'emplacement a été décidé par le canton.

M. Jacques Schell revient sur l'intervention qu'il a fait à la dernière assemblée et demande ce qu'il en est de la piste piétonne et cyclable en direction du nouveau CO ?

M. David Macheret explique que cela est étudié dans l'impact de la mobilité au niveau du CO, mais il appartiendra aussi à la commune de Riaz de se prononcer.

M. Jacques Schell demande que le fonctionnement des ceintures de sécurité soit contrôlé régulièrement dans les bus scolaires. Selon des remarques de sa fille, il y aurait des problèmes.

Mme Belen Clément relève que ces ceintures sont contrôlées régulièrement par les chauffeurs de bus, mais prend note de la remarque.

M. Firmin Gapany demande pourquoi l'assemblée est enregistrée ce soir ?

M. David Macheret répond que cela est fait et annoncé depuis plusieurs années. C'est entre autre pour aider à l'établissement du procès-verbal. C'est dans ce sens aussi qu'on a demandé aux citoyens qui prennent la parole de donner leur nom.

M. Philippe Pasquier demande si, par rapport aux constructions en cours, on peut déjà estimer les recettes sur les droits de mutations ou les permis de construire ?

Mme Hélène D'Alessandro répond qu'il est difficile d'estimer ces recettes, les montants sont versés par le canton souvent en fin d'année et on a aucune information avant.

M. Philippe Pasquier demande ce qu'il en est du projet du quartier du Châtelard ?

M. David Macheret informe que le projet sera modifié. Un nouveau projet a été déposé à la commune et il a été étudié par la commission d'aménagement. Ce projet fera certainement l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête.

M. Florian Emonet demande si, pour le projet de construction à la Route de La Croix d'environ 20 logements, une étude d'impact sur la circulation près de l'école a été faite ?

M. David Macheret répond que cela n'a pas été demandé. Une partie des logements sont desservis par la route de La Croix, une autre par la route des Gottes.

M. Bernard Rumo relève qu'il reçoit des téléphones publicitaires et demande si le secrétariat a transmis des informations ?

M. David Macheret informe que l'administration communale est très stricte et ne transmet aucune information non autorisée par la protection des données.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. David Macheret** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il leur souhaite un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h30.

La secrétaire



Hélène D'Alessandro

Le président



David Macheret